



N° 157
décembre 2010

TRAVAUX EN COURS



La maîtrise en énergie et le développement durable font ou feront, bon gré mal gré, partie de nos préoccupations. Lorsque l'investissement permet en plus d'envisager à court terme de sérieuses économies pour la collectivité, il faut savoir se donner des moyens. Forte de cette réflexion, la commune avait décidé cette année l'installation d'un réseau de récupération des eaux pluviales, avec pour élément majeur du système, une citerne armée souple de 400 m³. Cette réalisation, supervisée et exécutée en partie par les services techniques, sera totalement opérationnelle pour le printemps.

Le système récupèrera une grande partie des eaux pluviales du complexe et même en amont. Il prendra toute sa puissance et son intérêt avec le captage de la totalité des eaux de drainage lors de la réfection du terrain de football, un seul orage sur cette surface pouvant apporter entre 80 et 150 m³ !

Le but est bien évidemment de disposer de cette eau presque gratuite, pour les divers usages de la commune : arrosage du terrain, de l'environnement du complexe et du fleurissement saisonnier, nettoyage des matériels...

Les travaux d'intégration de ce système de récupération à proximité des terrains, sans rogner démesurément sur l'espace de jeu, ont nécessité l'arrachage partiel de la haie périphérique, qui sera remplacée par des essences à feuilles caduques, plus rustiques. Un terrassement étudié va permettre d'optimiser l'espace en aménageant une aire jusqu'alors inoccupée dans l'environnement du terrain d'honneur.

Cette notion de maîtrise des charges et des coûts de fonctionnement, déjà bien intégrée, est plus que jamais présente dans l'esprit de la municipalité. Les audits en cours, sur l'évaluation de la performance énergétique des équipements des collectivités, nous confortent dès à présent sur l'intérêt d'une réflexion globale et l'anticipation opportune des investissements dans ce sens.



CONSEIL MUNICIPAL

◆ REDEVANCE GRDF

La commune est desservie en gaz naturel depuis 1995. Elle peut percevoir une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution. Suivant le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, il est proposé de revaloriser cette redevance d'occupation pour l'année 2010. Le montant doit être fixé par le conseil municipal, en proportion de la longueur de canalisations de gaz naturel desservant la commune, soit 13506 m.

Monsieur le Maire propose de revaloriser cette redevance selon la formule de calcul prescrite, soit pour 2010 un montant de 608,10 euros. GrDF sera également sollicité pour le paiement des redevances des années 2007, 2008, 2009 qui n'ont pas fait l'objet d'une mise en recouvrement. Le conseil adopte ces dispositions à l'unanimité.



◆ CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il convient de signer chaque année un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale pour la prestation de l'Accueil Périscolaire.

Il propose de souscrire le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique et de l'autoriser à signer la convention. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.



◆ ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique était en cours afin de transférer une partie de terrain appartenant au domaine public de la commune au lieu dit « La Brie », vers le domaine privé, en vue d'une vente.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi et après présentation des conclusions favorables de cette enquête, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de déclasser un terrain du domaine public vers le domaine privé de la commune situé au lieu dit « La Brie », section AK en vue de vendre, le lot A d'une superficie approximative de 75 m² et le lot B d'une surface approximative de 95 m²,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- de l'autoriser à vendre et à signer tous les documents afférents à la vente de ces parcelles à la SCEA Bonhomme au prix au m² de 1 euro pour le lot A 75 m² et 0.50 euro pour le lot B 95 m².

Le conseil valide ces dispositions à l'unanimité.

◆ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'urbanisation des terrains qui se situent à la « Fée de l'Étourbe ». Cette étude arrive à la phase de consultation des entreprises pour la viabilisation, aussi il est nécessaire qu'un budget annexe soit créé pour suivre financièrement cet aménagement.

Monsieur le Maire propose de créer un budget annexe intitulé la « Fée de l'Étourbe II », et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la création de ce budget.

La proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.



◆ INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de délibérer sur l'octroi, au comptable du Trésor, de l'indemnité de conseil (gestion, emprunt, réunion appels d'offres, etc..) pour la durée du mandat.

Il propose d'octroyer à Madame Colette MARGOUËT, trésorière de Clisson et comptable de notre commune, la dite indemnité de conseil au taux maximum pour la durée du mandat.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

◆ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans l'intérêt des services concernés, suite au départ d'un agent à la retraite et à un reclassement à l'accueil périscolaire, il convient de modifier certains temps de travail.

A compter du 1^{er} novembre 2010

- ✓ Un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe temps non complet passe à 22h25 par semaine ;
- ✓ Un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe temps non complet passe à 24h par semaine.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

◆ SALLE DU CEP

Suite à une consultation d'entreprises pour la rénovation de la salle du Cep, 6 lots ont été définis :

- Lot 1 – Plafond & isolation, Lot 2 – Carrelage, Lot 3 – Electricité, • Lot 4 – Peinture et revêtement, Lot 5 – Menuiseries,
- Lot 6 – Chauffage.

Après avis de la commission « bâtiments », Monsieur le Maire propose que les entreprises suivantes soient retenues :

- Lot 1 – Plafond & isolation : Sté PICHAUD pour la somme de 3 609 € HT
- Lot 3 – Electricité & ventilation : Sté Blanchard Pineau pour la somme de 4 451€ HT
- Lot 5 – Menuiseries : Sté ALMG pour la somme de 6 075.85€ HT



Les autres lots infructueux, feront l'objet d'une nouvelle consultation. Le conseil valide ces choix à l'unanimité.

◆ RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL



En juin dernier, après un état des lieux et une analyse des besoins des différents utilisateurs, regroupés pour la circonstance dans une commission municipale spéciale, une étude de faisabilité établie par un expert préconisait le remplacement du terrain stabilisé d'entraînement devenu obsolète, par la pose d'une surface synthétique.

Le conseil municipal doit, suite aux résultats de la consultation, choisir le cabinet d'étude qui mènera à bien l'étude technico économique et la maîtrise d'œuvre de cette rénovation.

A l'unanimité l'assemblée retient et choisit de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec

l'entreprise PR SPORT pour un montant forfaitaire de 19 136 € TTC, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget général de la commune.

Si l'étude est conforme aux attentes, le projet sera validé par le conseil municipal. La consultation des entreprises pourrait intervenir courant janvier et les travaux s'engager dès le deuxième trimestre afin que l'équipement soit prêt pour la rentrée 2011.

Cette réalisation, inscrite au contrat de territoire de la communauté de communes de la Vallée de Clisson, sera doté d'une subvention du Conseil Général.

◆ PVR LE BAS BANCHEREAU

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire d'instituer une PVR pour le Bas Banchereau.

Il propose d'en fixer le tarif, soit pour 1.400 m² de superficie des terrains : 15,14 € TTC le m².

La proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.



◆ RIVES ET CHAUSSEE DU LIVEAU

L'arrêté préfectoral n°2010-BPUP/0115 du 19 octobre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 8 novembre au vendredi 26 novembre inclus. Elle concerne la demande d'autorisation des travaux de restauration de la chaussée du Liveau et de ses abords, présentée par SEVRAVAL et la commune.

Conformément à l'article 8 du présent arrêté, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable et de ne pas émettre d'observation.

Cette décision est portée à l'unanimité par le conseil municipal.

◆ LOTISSEMENTS DES GRANDS GÂTS 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la consultation pour le lotissement des Grands Gâts 2, le lot 4 Espaces Verts a été infructueux. Une nouvelle consultation a eu lieu début octobre.

La commission a retenu l'entreprise correspondant le mieux aux critères exposés dans le CCAP et le cahier des clauses techniques : l'entreprise Jardin Décor à Gétigné pour un montant de 11 625,72 € HT.

◆ QUESTIONS DIVERSES

REVISION DE ZONES PLU : le Conseil Général demande à chaque conseil municipal de Loire Atlantique, de se prononcer pour l'autorisation de réalisation d'une enquête portant sur la révision de la zone de préemption sur les espaces sensibles sur leur commune. Le conseil donne un avis favorable.

VOIES BRUYANTES : la Préfecture demande au conseil municipal son avis sur un projet d'arrêté modificatif de classement des voies bruyantes, notamment la voie SNCF qui passe dans Gorges. Le conseil donne un avis favorable.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DECENTRALISE : à terme, ce service s'installera dans une salle aménagée spécialement pour la petite enfance : la salle Poséidon de l'espace AGorA. Les

travaux d'aménagement auront lieu début 2011. D'ores et déjà, pour des problèmes d'organisation de la maison de l'enfance, la matinée animation débutera le 18 novembre à Gorges, tous les jeudis, dans la salle Artémis d'AGorA. L'administratif reste pour l'instant à Clisson.

Les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars 2011.

ENQUETE DEVELOPPEMENT DURABLE : une étude va être lancée sur la commune de Gorges par un groupe d'étudiants, pour le Syndicat Mixte de Pays dans le cadre de la commission du Développement Durable, sur « La place de la voiture dans la Ville ». La population sera associée par le biais d'enquêtes sur ses déplacements.

SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS

Les associations souhaitant prétendre à l'attribution d'une subvention communale en 2011, devront impérativement déposer leur demande **avant le 1^{er} janvier 2011**. Le formulaire, à compléter intégralement, est à retirer à l'accueil mairie. **Aucun versement de subvention ne sera effectué sans remise de ce document dans les temps.** Il n'y a pas d'effet rétroactif.

Rappel : A l'issue d'une assemblée générale annuelle, la composition du bureau d'une association gorgeoise, doit impérativement être transmise à la mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Filles et garçons nés en décembre 1994, janvier 1995, doivent se faire recenser en mairie dans le mois d'anniversaire de leurs 16 ans. Le récépissé délivré par la mairie leur sera demandé systématiquement pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire...



CANTONALES 2011

Rappel ! Afin de participer aux scrutins électoraux de mars 2011, vous devez impérativement vous inscrire sur les listes électorales pour le 31 décembre dernier délai. »

VITICULTURE



INFORMATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ (INAO)

En séance du 21 octobre, la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins, eaux-de-vie et autres boissons alcoolisées de l'INAO a décidé la mise en consultation publique des projets de délimitation parcellaire des appellations d'origine contrôlées Muscadet et Muscadet Sèvre et Maine dans les mairies des 23 communes concernées.

Les plans cadastraux figurant les projets de délimitation parcellaire des appellations d'origine précitées soumis à une l'enquête de deux mois, du 6 décembre 2010 au 5 février 2011. Ces documents seront accessibles au public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, les exploitants et les propriétaires pourront formuler par écrit leurs observations et réclamations sur les projets d'aires délimitées mis à l'enquête.

Ces réclamations devront être :

- soit consignées sur le registre de réclamations prévu à cet effet,
- soit adressées, par courrier recommandé, au site INAO de Nantes.

RECHERCHE DE FAMILLES D'ACCUEIL

Le service d'Accueil Familial Thérapeutique Adultes (SAFTA) recrute des familles d'accueil pour la prise en charge de personnes adultes, à temps plein. Les patients, dont l'état mental s'est stabilisé, ne relèvent plus d'une hospitalisation en psychiatrie mais ne possèdent pas d'une autonomie suffisante pour vivre seuls.

Ils sont accueillis en famille d'accueil, au nombre de 86 pour l'ensemble du département. Elles bénéficient d'un soutien rapproché des équipes médico-psychologique du service. Les familles d'accueil sont employées, sous contrat de droit public, avec salaire, indemnisation pour frais, formation continue, congés.

Contact :

S.I.S.M.L.A.
Service d'Accueil Familial Thérapeutique
Immeuble Horizon 12,
Rue Gaëtan RONDEAU
44200 NANTES
Tél. 02 40 48 65 28
Courriel : sismla@oceanetpro.net



FOYER ASFEAI DES HAUTES ROCHES

Le foyer de vie « Association de Soutien Familles Enfants Adultes Inadaptés » les Hautes Roches de Boussay va s'agrandir au 1^{er} trimestre 2012. La structure accueillera les 7 résidents actuels auxquels s'ajouteront 7 nouveaux résidents en internat et 1 accueil temporaire pour répondre aux demandes ponctuelles.

Toutes les demandes de placement ne pourront pas être satisfaites. **D'ores et déjà, les familles concernées par un accueil pour un de leur proche doivent songer à une demande d'inscription sur liste d'attente.**

Elle est soumise à des conditions strictes définies par les autorités de tutelle : être âgé de 20 ans et plus, avoir une notification d'orientation « foyer de vie » délivrée par la MDPH.

La nouvelle structure de conception innovante BBC (bâtiment basse consommation) sera réalisée en bois. Elle sera d'une superficie totale de 980 m². Chaque résident disposera de sa chambre individuelle avec salle de bain pour une surface totale d'environ 21 m².

FAMILLES ET HANDICAP



Pour plus d'informations :

Foyer des Hautes Roches 17 rue du val de Sèvre 44190 BOUSSAY Tél: 02 40 06 89 12, et prendre éventuellement rendez-vous avec la directrice madame MESNARD.

LA SECURITE DE VOS ENFANTS



En cette période hivernale, la nuit arrive dès 17h. Que l'on soit piéton ou cycliste, les risques sont accrus car l'appréciation des distances par les conducteurs est faussée et la visibilité réduite. L'équipement et la prudence prennent encore plus d'importance dans les déplacements. Il n'est pas rare hélas de rencontrer, sur nos routes de campagne, un deux roues circulant sans éclairage ou un piéton sans signalisation sur le bord de la chaussée.

Un comportement que l'on pourrait qualifier de suicidaire.

CE QUE L'ENFANT DOIT COMPRENDRE

- La nuit, on voit moins bien et on est surtout moins bien vu.
- Les éclairages urbains et les phares des véhicules ne remplacent pas la lumière du jour.



LE SAVIEZ-VOUS ?

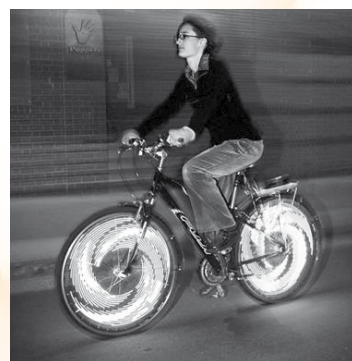
La circulation la nuit représente moins de 10 % du trafic total, mais 35 % des blessés hospitalisés et 45 % des tués. Au crépuscule, la vision du conducteur chute de 2 à 4 dixièmes.

CIRCULER DE NUIT À PIED

- Porter des vêtements clairs pour être plus visible, ou disposer d'un éclairage.
- Porter un gilet ou équiper le cartable avec des bandes rétro-réfléchissantes.
- Choisir un endroit bien éclairé pour traverser la chaussée et toujours regarder des deux côtés avant de s'engager.

CIRCULER DE NUIT À VÉLO

- Ne jamais prendre la route avec un vélo sous-équipé en feux. Le feu avant permet de voir et d'être vu par les conducteurs des véhicules que l'on croise. Le feu arrière signale la présence sur le même coté de la chaussée.
- Si l'on doit s'arrêter, ne jamais le faire sur la chaussée. Il est indispensable de



THEATRE «LES MOTS DE GORGES

Le samedi 27 février, le rideau tombait sur « J'y suis, J'y reste » un succès sans précédent. La saison théâtrale redémarre avec le choix d'une comédie de Robert Lamoureux : « Diable d'homme ».

Afin d'étoffer la troupe nous recherchons toujours des comédiens (surtout homme) pour les prochains spectacles et des machinistes, électricien, décorateur... A bientôt pour de nouvelles infos.



Contacts :

- André Pouteau, 4 impasse du Vallon - 02.40.06.93.22
- Jean-Pierre Clénet, 3 la Poitevineière - 02.28.21.58.17

MESSAGE DE LA POSTE

Les facteurs sont sympas...

Dites-le à votre chien!

Dans le cadre d'une campagne de prévention lancée cette année, La Poste sensibilise la population aux risques de morsures de chiens pour ses facteurs (+ de 2000 cas par an). Rappel de quelques règles essentielles :

- placer votre boîte aux lettres en limite de propriété hors de portée du chien,
- disposer d'un système d'appel extérieur (sonnette, interphone,...),
- lorsque le facteur doit entrer dans votre propriété, gardez votre chien enfermé ou maintenu par le collier.

La responsabilité civile et pénale du propriétaire de chien est engagée en cas de morsure. Un constat « Accident par morsure de chien » sera rempli avec le facteur concerné. Présenter son chien au vétérinaire, une première fois le jour de l'accident, puis deux autres fois dans les quinze jours suivants. Enfin, le propriétaire prend en charge les frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et éventuellement les salaires correspondants aux arrêts de travail.



Boîte aux lettres normalisée et adresse lisible, pour un courrier bien distribué

La Poste distribue 6 jours sur 7. Il arrive cependant que le courrier accuse un retard indépendant de la volonté du facteur. C'est en particulier le cas lorsque que la boîte aux lettres est trop petite ou que l'adresse est illisible.

Dans le premier cas, la mise en place d'une boîte aux lettres normalisée permet au facteur de distribuer tout le courrier. Le particulier évite ainsi d'aller au bureau de poste chercher des instances. Les noms et prénoms des résidents, entreprises, artisans... doivent y être portés de manière complète et lisible. Pour un accès facilité du facteur à votre boîte à lettres, évitez de ranger votre poubelle devant votre boîte.

Une adresse complète et bien présentée, c'est une habitation mieux identifiée !

En premier le prénom et le nom, la ligne en dessous le numéro et la rue, éventuellement dessous le village ou le quartier, sinon ou au dessous les cinq chiffres du code postal suivis de la commune en majuscules d'imprimerie.



Service-Public ^{fr}
Le portail de l'administration française

La première réponse à vos questions sur vos droits et vos démarches, par internet ou par téléphone au 3939.

LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS EST OPERATIONNEL !



Situé à proximité des commerces, sur un axe passager, accessible et avec un espace de stationnement, ce nouveau service à la population, dont l'implantation est souhaitée depuis de nombreuses années n'a pu se concrétiser que par l'insistance de la municipalité. Pour assurer sa pérennité n'hésitez pas à l'utiliser.

LOTO DE L'ECOLE PIE X

Dimanche 12 décembre venez tous au traditionnel **loto** de l'école PIE X. Cette année encore, rendez-vous au Complexe de la Margerie à partir de 13h30, pour tenter votre chance. Nombreux lots à gagner !



le MAG'ORA

la lettre d'info du foyer des jeunes

EDITO

Bien le bonjour amis lecteurs et lectrices, cette fin d'année sera sous le signe du renouveau. En effet l'intérieur de l'espace a été entièrement rénové grâce à l'implication des jeunes. Cette nouvelle dynamique semble être due à l'arrivée d'une nouvelle génération (12-14 ans) qui s'investit sur la durée. Sur le plan des projets, les plus « vieux » (15-17 ans) sont déjà dans l'optique de l'été en proposant une destination pour un camp dans le sud. La réalisation de séjours pour l'été 2011 pour les 12-18 ans est à réfléchir dès maintenant !!! Alors pensez-y. Ceci étant, les animations sur l'espace jeune (stages, tournois, sorties) sont toujours d'actualité, alors si tu as des idées de projets, des envies de création, des questions...

Rejoins notre lieu de vie et rendez vous à l'espace AGORA !!!!!

Bonne fin d'année à tous

Morgui et Mitch



LES TEMPS FORTS A VENIR

- Soirée de Noël au looksor le **jeudi 23 décembre** de 17h à 22h ouvert pour les 13-17 ans sans alcool.
- Soirée irlandaise **samedi 12 mars** salle de la Margerie avec la Jag'Potes.
- Forum des jobs d'été **samedi 19 mars** espace Agora.

VACANCES DE NOEL

Quelques sorties et stages sont déjà programmés sur les vacances de Noël (sortie ciné, laserball, patinoire, bowling, soirée jeux, tournoi sportif, jeux en réseau...). Néanmoins, il est possible de faire des propositions d'activités avec des potes. Les animations sont consultables à l'espace jeune ou sur le site www.animaje.fr

A noter : l'espace jeune sera fermé le 31 décembre et fermera à 17h le 24 décembre.



QUELQUES CHIFFRES DE L'ANNEE 2010

L'association « ANIMAJE » gère 8 espaces jeunes sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Les communes concernées sont : Boussay, Gétigné, Clisson, Gorges, St Hilaire de Clisson, Maisdon, St Lumine de Clisson et Monnières. ANIMAJE compte : 10 salariés à l'année, 2 stagiaires professionnels, 8 saisonniers, 9 minibus, 23 séjours hiver et été, plus de 300 jeunes partis en séjours, 30 manifestations dont la gestion des 450 bénévoles du festival Hellfest, plus de 2000 spectateurs, 600 adhérents, plus de 40 sorties organisées avec les jeunes, un conseil d'administration de 30 bénévoles, un tissu de partenariat associatifs, d'établissements scolaires, de collectivités publiques... Bref, une asso qui évolue dans tous les domaines !!!!!

HORAIRES D'OUVERTURES

- PENDANT LES PERIODES SCOLAIRES : le mercredi et le samedi de 14h à 18h30 et le vendredi de 17h à 18h30.
- PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES : du lundi au vendredi de 14h à 18h30

Mail : animaje@wanadoo.fr ou 02 40 31 85 69.